



FORMATION

CONSEILLER (ERE) EN SEJOUR ET VOYAGES

Formation Certifiante
en centre, à distance, en entreprise

A l'issue du parcours

Passage des épreuves du Titre Professionnel
(Ministère de l'Emploi, inscrit au RNCP)
Titre niveau IV (FR) et 4 (EU), code NSF 334t
Arrêté paru au Journal Officiel le 01/11/2011

LES METIERS

Le (la) Conseiller(ère) en séjours et voyages informe, conseille et vend des forfaits ou des prestations de tourisme y compris en anglais à une clientèle française ou étrangère, individuelle ou en groupe, en fonction de sa demande et selon les objectifs commerciaux de l'entreprise.

Il/elle assure le suivi administratif des dossiers de la vente à la facturation, ainsi que différents services éventuels liés à l'après vente.

Le métier comporte des repères objectifs et mesurables: exactitude des cotations, rapidité d'exécution des tâches, nombre de ventes, volume d'affaires, fidélisation de la clientèle. Le métier peut s'exercer aussi bien en face à face avec le client qu'à distance, et suppose une utilisation très régulière de l'outil informatique.

Selon les cas, le métier peut s'exercer les jours fériés et/ou en horaires décalés

CONTENUS PEDAGOGIQUES

Les contenus pédagogiques de cette formation sont organisés autour de deux modules principaux :

- Vente des produits touristiques
- Construction de forfait touristique à la demande

Une Période d'application en entreprise (stage pratique) complète ces deux modules principaux

PRE REQUIS / PROCEDURE D'INSCRIPTION

Pré-requis : niveau bac ou équivalent, connaissances en langue anglaise (écrit et oral), expérience souhaitée dans les métiers nécessitant un contact avec le public

Les candidatures se composent de : C.V du candidat, courrier d'accompagnement expliquant et détaillant l'intérêt pour la formation, les attentes. Le cas échéant, la fiche de prescription du conseiller (Pôle Emploi, mission locale...) doit être jointe. Les candidatures sont à transmettre de préférence par courriel.

Des journées de positionnement seront programmées et organisées comme suit : Information Collective / Entretiens / Tests d'évaluation : informatique, anglais, culture générale

DONNEES PRATIQUES

Dates prévisionnelles des débuts de parcours de formation :

Octobre 2017 à mai 2018, Octobre 2018 à mai 2019, janvier 2019 à mai 2019

Durée de la formation pour un parcours de formation moyen :

600 heures en centre / 300 heures en stage pratique en entreprise (parcours de formation individualisés)

Contact

Laser, département tourisme, 41/43 rue des rigoles, 75020 paris

tel : 01.40.33.66.25 / fax : 01.43.58.60.62 tourisme@laserformation.org